

DELIBERATION N° 09-2015/C.A.

**relative au budget d'investissement de la Caisse de Prévoyance Sociale
pour l'exercice 2016**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE,**

Vu l'arrêté modifié n° 1336 IT du 28 septembre 1956 portant organisation et fonctionnement de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française, notamment ses articles 9 et 10 modifiés par la délibération n° 91-47 AT du 15 février 1991;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent ;

Vu l'arrêté n° 1408 IT du 13 octobre 1956 modifié fixant les règles relatives aux opérations financières et comptables de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu l'arrêté n° 1154 CM du 3 décembre 1987 fixant le nouveau plan comptable de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu l'arrêté n° 1807/CM du 21 novembre 2011 rendant exécutoire la délibération n° 9-2011/CA du 30 septembre 2011 relative à la réalisation d'un lotissement sur les terres Tiamaha et Moeuru sises à Mahina ;

Vu l'arrêté n° 2002/CM du 09 décembre 2011 rendant exécutoire la délibération n° 30-2011/CA du 28 octobre 2011 relative à l'autorisation de programme et à la validation d'un crédit de paiement dans le cadre des travaux de réalisation d'un lotissement sur les terres Tiamaha et Moeuru sises à Mahina ;

Vu l'arrêté n° 35/CM du 10 janvier 2014 rendant exécutoire la délibération n° 14-2013/CA du 28 octobre 2013 relative à l'autorisation de programme du Schéma directeur des systèmes d'information de la CPS ;

Vu les travaux de la Commission chargée des affaires immobilières et des placements, réunie le 13 octobre 2015 ;

Vu le procès-verbal de réunion du Conseil d'administration en date des 28 et 29 octobre 2015 ;

S'étant prononcé à l'unanimité au cours de cette séance,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Le budget d'investissement de la Caisse de prévoyance sociale pour l'exercice **2016**, est fixé à la somme de **QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE MILLIONS SEPT CENT MILLE FRANCS PACIFIQUE (476,7 MF FCP)**, suivant le détail du tableau joint à la présente délibération.

Article 2. - Le Directeur et l'Agent-Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

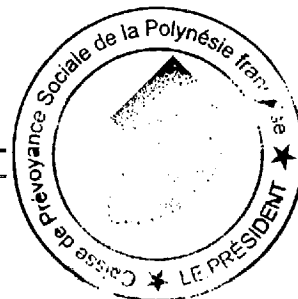
LE SECRETAIRE,


Ronald TEROROTUA

PAPEETE, le 28 octobre 2015

LE PRESIDENT,


Yves LAUGROST



PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016

	Antennes	Terrains	Siège	Cardella et autres	Total	dont reports 2015
Hors schéma directeur des systèmes d'information						
Concessions et droits, brevets, licences			22 MF		22 MF	
Frais de recherche & développement					0 MF	
Immobilisations incorporelles	0 MF	0 MF	22 MF	0 MF	22 MF	
Terrains (*)		5 MF			5 MF	5 MF
<i>travaux courant</i>						
Siège			93 MF		93 MF	33 MF
<i>Antennes (propriétaire)</i>	47 MF				47 MF	
<i>Antennes & Agences (locataire)</i>	5 MF				5 MF	
Antennes et agences	52 MF				52 MF	
Cardella et autres constructions				78 MF	78 MF	58 MF
Installations, Constructions	52 MF	5 MF	93 MF	78 MF	228 MF	
Matériel médical			0,7 MF		0,7 MF	
Matériel technique			8 MF		8 MF	
Matériel de transport			7,5 MF		7,5 MF	
Matériel de bureau			8 MF		8 MF	
Matériel informatique			43 MF		43 MF	
Mobilier			10 MF		10 MF	
Achats de mobilier et matériels	0 MF	0 MF	77,2 MF	0 MF	77,2 MF	
TOTAL DEPENSES (I)	52 MF	5 MF	192,2 MF	78 MF	327,2 MF	96 MF
PE3 & Schéma directeur des systèmes d'information						
Concessions et droits, brevets, licences			15,5 MF		15,5 MF	14 MF
Frais de recherche & développement (**)			60 MF		60 MF	
Immobilisations incorporelles	0 MF	0 MF	75,5 MF	0 MF	75,5 MF	
Terrains*					0 MF	
<i>travaux courant</i>			0 MF		0 MF	
Siège			48 MF		48 MF	
<i>Antennes (propriétaire)</i>					0 MF	
<i>Antennes & Agences (locataire)</i>					0 MF	
Antennes et agences	7 MF	0 MF	0 MF	0 MF	7 MF	
Cardella et autres constructions					0 MF	
Installations, Constructions	7 MF	0 MF	48 MF	0 MF	55 MF	48 MF
Matériel médical					0 MF	
Matériel technique					9 MF	
Matériel de transport					0 MF	
Matériel de bureau			9 MF		9 MF	
Matériel informatique					0 MF	
Mobilier			10 MF		10 MF	
Achats de mobilier et matériels	0 MF	0 MF	19 MF	0 MF	19 MF	
TOTAL DEPENSES (II)	7 MF	0 MF	142,5 MF	0 MF	149,5 MF	62 MF
TOTAL GENERAL (I) + (II)	59 MF	5 MF	334,7 MF	78 MF	476,7 MF	158 MF

(*) Aménagement des terrains de Mahina

(**) Projet schéma Directeur SI : autorisation de programme de 876 MF